



## Parlons vélo municipales 2020

Plan vélo 2020-2026 proposé par Place au Vélo Nantes

Sur la base d'un référentiel FUB

Objectif minimum de 12 % de part modale en 2030



## **1 – Renouveler un plan vélo métropolitain plus ambitieux, financé et totalement concerté dès le début de mandat**

**Proposition n°1** : Dès le début de mandat, renouveler un **plan vélo local plus ambitieux, financé, totalement concerté, et dimensionné pour le futur et l'objectif de 12 %** de part modale à conquérir sur celle de la voiture, qui inclut un réseau express Vélopolitain, un maillage optimum du territoire et induit la construction d'un vrai système vélo. Il sera accompagné par :

- Un comité de suivi spécifique se réunissant au moins 4 fois par an (associations, expert extérieur, universitaires,...).
- Une charte de qualité des aménagements cyclables conforme au guide concerté localement et amendé par ceux de la Fédération des Usagers de la Bicyclette (ex Guide de Paris en Selle).
- Un budget cohérent avec l'objectif de part modale, soit 30 euros par habitant en tenant compte de l'augmentation de la population à venir, soit **115 000 000 euros** sur le mandat (soit le doublement minimum du plan vélo en cours).
- Une réduction drastique de la place de la voiture.

Il devra être éclairé par :

- Un suivi régulier des signalements Vigilo dont il tiendra compte dans son évolution.
- Les analyses et la cartographie du Baromètre des Villes Cyclables (éditions biennales).

Il induira :

- La structuration d'un vrai « système vélo ».
- La diffusion d'une forte culture vélo.
- La légitimation.

**Proposition n°2** : Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) qui soit reconnu-e, légitime, constructif-ve- et à l'écoute des experts d'usage, tenant compte des avis associatifs et mettre en place une équipe vélo renforcée à la Direction des Transports en cohésion avec l'objectif de part modale. Un comité vélo régulier (experts d'usage associatifs) continuera à se réunir **tous les 2 mois, soit 5 à 6 fois par an** (et non une fois par trimestre comme actuellement) pour traiter toutes les remontées, les signalements opérés par Vigilo entre autres, les solutions et réponses à apporter, les consultations en amont des projets, etc.

**Proposition n°3** : S'assurer de la compétence vélo des référents de pôle et former l'ensemble des techniciens en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement grâce aux formations de Place au Vélo. Inciter ces référents à se déplacer à vélo et accepter des sorties techniques avec Place au Vélo. Avoir plus d'exigences avec les référents vélo des pôles afin d'apporter des réponses équivalentes sur l'ensemble du territoire, exiger le respect des cahiers des charges et charte de qualité des aménagements.

**Proposition n°4** : Sensibiliser les architectes, urbanistes, promoteurs et entreprises mandatées sur la réalisation des projets à la culture vélo et à l'intégration systématique du vélo à part entière dans tous les dossiers en minorant la place de la voiture.

**Proposition n°5** : Animer réellement le groupe des élus vélos des 24 communes de la métropole avec l'appui des associations expert d'usage, diffuser la culture vélo, stimuler et accompagner les projets cyclables des communes pour inciter à compléter le dispositif métropolitain par des plans vélos ou déplacements doux communaux (PCDD).

## 2 - Développer un réseau cyclable cohérent

**Proposition n°6** : Proposer un réseau cyclable à haut niveau de service, sans coupure et sans perdre la priorité vélo : « Réseau express vélo » ou « Vélopolitain », permettant de rouler régulièrement à 25 km/h. Ce réseau devra assurer une circulation prioritaire en périphérie « Vélopériph », ainsi que sur des trajectoires pénétrantes vers le centre-ville ou inter-quartiers. Il devra intégrer la création de passerelles de type hollandais en surplomb du trafic en les généralisant progressivement.

Ex : Porte de Saint Herblain, porte d'Orvault, boulevard Marcel Paul au-dessus de la N444, passerelle cyclable entre Zénith et Atlantis, porte de Carquefou.

**Proposition n°7** : Développer et redimensionner des pistes cyclables d'une largeur minimum de 2 m par sens de circulation, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation, et rendant les cyclistes prioritaires dans la majorité des cas, en organisant la synchronisation des feux favorablement aux cyclistes et en supprimant les stationnements automobiles en épi.

Ex : Boulevard des Martyrs Nantais, Cours Olivier de Clisson, quai de la Fosse/pont Anne de Bretagne, Boulevard Dalby, boulevards 19<sup>e</sup> dont ceux où le stationnement en épi est encore autorisé.

**Proposition n°8** : Assurer un réel maillage du territoire en connectant le réseau magistral alias Vélopolitain, les axes structurants, les axes secondaires et les axes de liaisons en précisant leur définition clairement, sans oublier toutes les liaisons fluviales possibles (ex franchissement Erdre).

**Proposition n°9** : Mettre en évidence les itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : toutes les gares, grandes écoles et pôles universitaires, commerces, loisirs, équipements municipaux, théâtres, piscines, stades, etc. S'appliquer à les rendre visibles, lisibles, bien identifiables par tous les usagers, si possible de couleur en s'attardant principalement sur les débuts de voie, les traversées par une couleur visible et différente du bitume (type corail par exemple).

Ex : Pont Tabarly et Pont S. Senghor ; Ile de Nantes vers pont de Pornic, etc.

**Proposition n°10** : Créer des connexions entre les bassins de vie et les bassins d'emploi sans frontières administratives entre le réseau cyclable métropolitain et celui des communautés de communes voisines [Estuaire et Sillon, Erdre et Gesvres, Pays d'Ancenis, Sèvre et Loire, Grand Lieu, Pornic aggro Pays de Retz, Sud Estuaire] en relation avec le Conseil Départemental de Loire Atlantique.

## 3 - Construire une ville agréable à vivre pour tous

**Proposition n°11** : Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans tous les quartiers résidentiels pour abaisser le trafic à moins de 1 500 véhicules jour et le concentrer sur les grands axes en s'inspirant des guides d'aménagements cyclables validés par la FUB (Voies hiérarchisées, piétonisation ponctuelle, mise en tête bêche, mise en semi impasse).

Créer des vélorues, multiplier les ZTL et les faire respecter. Il est important de garantir leur contrôle et appliquer des consignes strictes aux usagers autorisés.

Le processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif à terme de ne conserver du transit motorisé que sur les axes susceptibles d'accueillir des pistes de qualité. On augmente ainsi le linéaire de rues apaisées.

Ex : rues des Châtaigniers, Champenois, Stephenson, des Rochettes, de la Ville en Bois etc.

**Proposition n°12 :** Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h (50 par exception) en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, bypass) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Ex : Rue Dufour devant LIVET, rue Clémenceau devant le lycée.

Ex de ZTL : Quai de Versailles, rue de Strasbourg, rue Général Leclerc de Hautecloque, rue de l'Hôtel de Ville, etc.

**Proposition n°13 :** Expérimenter et donner plus de souplesse à l'embarquement des vélos dans le tram et faire une étude de tranches horaires en journée, section de trajet autorisées, etc.

**Proposition n°14 :** Poursuivre la généralisation des cédez-le-passage cycliste et des double-sens cyclables en prenant soin de bien les signaler, supprimer du stationnement si besoin pour donner de la visibilité ou réaliser des ilots de mise en sécurité. Contrôler leur usage par les deux-roues motorisés et verbaliser systématiquement.

Inciter toutes les communes de la Métropole à faire de même en abaissant la vitesse à 30 km/h.

**Proposition n°15 :** Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes, généraliser le dispositif d'éco-mobilité scolaire en développant des aménagements cyclables sécurisés dans un rayon minimum de 1 km de l'école.

**Proposition n°16 :** Étendre la zone de stationnement payant voiture et deux-roues motorisées pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement tout en diminuant le stationnement en surface en centre-ville et sans recréer de parkings souterrains. Dans les quartiers, privilégier la zone bleue pour les rues commerçantes.

**Proposition n°17 :** Rendre plus sûres, plus visibles et lisibles les voies pour cyclistes : qualité des revêtements, entretien, éviter ou traiter les passages sur rails de train ou tramway très accidentogènes, nettoyage (caniveaux, feuilles mortes, verre cassé, etc.), couleurs, déformation par racines, éclairage pour piétons et cyclistes, harmonisation de la signalisation, numérotation des axes. Maintenir en état tous les marquages au sol.

**Proposition n°18 :** Étoffer la brigade à vélo de la Police Municipale en les équipant de vélos adaptés, rapides, bien équipés permettant de répondre aux impératifs d'urgence et/ou de poursuite (VAE). Équipements de sécurité, formation, incitation à la pratique et à l'écoute des cyclistes, comportement exemplaire et empathie envers les cyclistes.

**Proposition N°19 :** Interdire l'accès aux poids lourds non équipés de radar pour protéger des dangers des angles morts (initialement prévu dans le projet de LOM).

**Proposition N°20 :** Appliquer au plus vite l'interdiction du stationnement automobile à moins de 5 m avant les passages piétons pour améliorer la visibilité entre piétons et conducteurs. Envisager la pose d'appuis vélos dans cet espace libéré.

**Proposition N°21 :** Toute réhabilitation ou réaménagement devra respecter scrupuleusement la Loi Laure et s'accompagner d'un aménagement cyclable.

## 4 - Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

### *Enjeu stationnement*

**Proposition n°22** : Offrir plus largement du stationnement vélo sécurisé dans toutes les gares de la ville et de la métropole, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

**Proposition n°23** : Harmoniser et généraliser un nombre important de stationnements en parc couverts en les rendant le plus accessible possible et en facilitant leur accès par une carte valable dans tous les parkings et stationnements ponctuels, aisément par carte bancaire à l'entrée du parking.

**Proposition n°24** : Offrir du stationnement voiture/vélo dans les parcs relais sans prendre les transports en commun obligatoirement et dans les mêmes conditions de gratuité que voiture/transport en commun, ou parkings à créer pour laisser la voiture aux abords de Nantes et continuer avec le vélo préalablement déposé en sécurité et/ou proposer du vélo en libre-service dans les parkings relais et toutes les gares de l'agglomération.

**Proposition n°25** : Massifier l'implantation d'arceaux de stationnement sur l'espace public, dans toutes les communes et notamment près des commerces avec des expériences telles que « mes emplettes à bicyclette » en lien avec le recensement des besoins fait par Place au Vélo et par enquête auprès des habitants.

Ex : Graslin, Place Royale, rues piétonnes, abords commerçants, musées, etc.

**Proposition n°26** : Augmenter les stationnements fermés type vélobox ou expérimentation de « Ruches à Vélos » (projet issu de Nantes City Lab et non expérimenté) dans l'espace public pour le stationnement résidentiel dont les quartiers prioritaires et à proximité des pôles d'activité en s'appuyant sur le programme Alveole.

**Proposition n°27** : Créer systématiquement des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics en s'appuyant sur le programme Alveole.

**Proposition n°28** : Intégrer dans le PLUM l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires. Subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés moins récentes par appel à projet par quotas annuels. Généraliser cette création dans l'habitat social où le programme Alveole accompagne les projets. Inciter à reconvertir des places de parking voiture en stationnement sécurisé vélo dans les immeubles.

### *Enjeu "incitation à l'achat"*

**Proposition n°29** : Réintroduire l'aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers sous condition de ressources et maintenir l'offre pour les familles et les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélo pliant).

**Proposition n°30** : Conforter les services de location courte et longue durée, et proposer des aides à la location (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple). Ramener la durée de location longue durée VAE à 6 mois ou doubler le nombre de vélos en offre de location longue durée.

## ***Services vélo***

**Proposition n°31** : Augmenter le soutien aux associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation, appui aux entreprises, bourses aux vélos d'occasion, Eco-mobilité, changements de pratiques, opérateurs Bicycode) et mettre des locaux adaptés et suffisants à disposition de ces associations.

**Proposition n°32** : Favoriser la création d'une maison du vélo en gestion associative, accueillant les acteurs associatifs vélo et permettant une visibilité à la politique cyclable de la ville, centre de ressource documentaire en lien avec les points info vélo de la métropole, services vélo précités (voir proposition N°31). Installer des points relais info vélo dans les mairies annexes/maisons de quartier/maison des associations.

**Proposition n°33** : Savoir expérimenter et innover : tourne à gauche aux feux, tourne à droite aux stops, feux détecteurs de vélo pour donner la priorité, feu vert anticipé SAS vélo, suppression de feux répéteurs, révision du cadencement des feux, marquage original des SAS vélo (avec symboles), création de « Ruches à Vélos » automatisées, etc.

## **5 - Promouvoir une culture vélo à Nantes Métropole**

### ***Apprentissage de la mobilité à vélo***

**Proposition n°34** : Favoriser le déploiement du programme national "Savoir Rouler à Vélo" dans les écoles primaires, sur la base de l'action existante avec Place au Vélo, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%. Aider les 24 communes à mettre en place le Savoir Rouler à Vélo. Encourager à l'utilisation du vélo par les enfants pour venir à l'école, afin qu'ils apprennent également comment circuler dans du trafic.

**Proposition n°35** : Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école et proposer une flotte de vélos tournante.

**Proposition n°36** : Créer 2 à 3 pistes d'éducation routière type celle de la Beaujoire pour généraliser plus rapidement le Savoir rouler.

**Proposition n°37** : Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à tous dans les parcs et lieux publics pour permettre l'apprentissage du vélo en toute autonomie (liste de propositions Place au Vélo).

**Proposition n°38** : Confier aux associations spécialisées la formation des animateurs et éducateurs susceptibles de mettre en œuvre le Savoir rouler à l'École pour constituer un vrai pôle métropolitain d'animateurs mobilité vélo (Blocs 1 et 2 du Savoir Rouler à Vélo). Financer un poste de coordination en association sur le savoir rouler dans l'agglomération.

## ***Exemplarité***

**Proposition n°39** : Le maire et les élus effectuent un maximum de déplacements à vélo, dans un devoir d'exemplarité, notamment ceux de moins de 3 km.

**Proposition n°40** : Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

**Proposition n°41** : Équiper tous les services municipaux d'une flotte de vélos de service et de vélo-cargos pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, entretien voirie et toutes formes de déplacement s'y prêtant).

**Proposition n°42** : Inciter l'ensemble des communes à proposer le forfait mobilité aux agents municipaux.

**Proposition n°43** : Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable y compris comme par exemple autour du stade de la Beaujoire, mais aussi autour de tous les lieux recevant des masses de spectateurs que ce soit pour des événements sportifs, culturels ou commerciaux (Parc expo de la Beaujoire, stades et gymnases, Trocardière, salles culturelles, festives, etc.).

**Proposition n°44** : S'engager sur une tolérance zéro envers le stationnement illicite récurrent dont les bandes cyclables et les trottoirs, le stationnement longitudinal non respecté, et le débordement dans les bandes cyclables par tous les moyens appropriés tels que la vidéo verbalisation, voiture LAPI, verbalisation systématique au passage de policiers, élargissement des fonctions des ASVP.

## ***Communication***

**Proposition n°45** : Créer deux "Journée sans voiture" : une le jour de Faites du vélo (1<sup>er</sup> dimanche de juin) et une à l'occasion de la semaine de la mobilité (septembre), ainsi qu'un dimanche tournant dans chacun des 11 quartiers, soit 13 dimanches sans voiture.

**Proposition n°46** : Accroître le soutien à Faites du vélo (fête du vélo) ou sa déclinaison sur des événements phares du territoire (ex Faites du vélo à Débord de Loire) et mettre en place des défis mobilité famille à ces occasions.

**Proposition n°47** : Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, SAS vélo), battre en brèche les idées reçues et lutter contre la violence routière.

**Proposition n°48** : Soutenir et cofinancer une campagne organisée par les associations « parole de cyclistes et piétons ».

**Proposition n°49** : Apposer à l'arrière de chaque véhicule communal ou communautaire un rappel type « Je respecte le code de la route, je protège les piétons et les cyclistes » (rappel de l'engagement du conducteur et message aux autres usagers). Peut être décliné en une série de messages ciblés sur par exemple passages piétons, SAS vélo, bandes cyclables, trottoirs, etc.

**Proposition N°50** : Imposer l'éco-mobilité progressive à tous les organisateurs d'événements du territoire avec des mesures d'accompagnement subventionnées : services vélo, traces GPS, exemple de communication informations pratiques, solutions de stationnement, aborder l'éco-conditionnalité.